



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 212
(Privé)

Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges

Présentation

**Présenté par
M. Serge Deslières
Député de Salaberry-Soulanges**

**Éditeur officiel du Québec
1999**

Projet de loi n° 212

(Privé)

LOI CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges a intérêt à ce que certains pouvoirs lui soient accordés ;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. La Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges peut, malgré les lettres patentes l'ayant constituée le 14 avril 1982, aliéner, même à titre gratuit, tous les immeubles dont elle est devenue propriétaire lors de sa constitution et conserver le produit de cette aliénation pour financer des dépenses en immobilisations.

La municipalité locale où est situé un tel immeuble peut l'acquérir notamment aux fins de le louer à des organismes publics ou à but non lucratif.

2. La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).